# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 25 septembre 2014 2.6

#### FINANCES

RAPPORT DE GESTION 2013 DE LA SEDL

APPROBATION

Bernard JAYOL, conseiller municipal délégué au cadre de vie, expose à l'assemblée :

**"**La SEDL est composé de 35 actionnaires pour un capital de 807 765 €. La ville de Riorges dispose de 300 actions au capital social de la SEDL pour un montant de 3 675 €.

Le Code général des collectivités territoriales précise dans son article 1524-5 que "les organes délibérant des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration".

Afin de satisfaire à cette obligation, le conseil municipal est invité à délibérer sur le rapport de gestion de la SEDL et les états financiers validés par l'assemblée générale de la SEDL du 30 juin 2014.

D'un point de vue financier, après avoir enregistré un bénéfice net de 65 012 € lors de l'exercice précédent, la SEDL a dégagé une perte nette de 10 489 € en 2013.

Le plan d'évolution stratégique 2013/2015 définit quatre cibles prioritaires :

* l'assistance aux petites communes dans le cadre d'une politique contractuelle prioritairement avec l'actionnaire principal ;
* interventions dans le médico-social (assistance à maîtrise d'ouvrage ou mandat) ;
* renforcer la présence sur le territoire roannais ;
* proposer un audit et une gestion dynamique du patrimoine économique de la ville de Saint-Etienne, voire de son agglomération.

Un compte de résultat prévisionnel pour l'exercice 2014 a été élaboré et présenté au conseil d'administration du 17 février 2014, en fonction des dossiers connus et confiés à la SEDL fin janvier 2014. Ainsi, le chiffre d'affaire 2014 devrait être stable à 1,6 M€.**"**

Vu l'article L 1524-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport de gestion 2013 de la SEDL.